

Compte rendu de la séance du vendredi 11 décembre 2020

Présents : Monsieur Didier GAVALDA, Monsieur David ESCANDE, Madame Elisabeth OULES, Monsieur Francis ANTOLIN, Monsieur Philippe MAFFRE, Madame Marie-Christine ARMENGAUD, Monsieur Joseph CASBAS, Madame Francine VIEU, Monsieur Jean-Michel SIRE, Monsieur Jacques GALIBERT, Monsieur Gael BENOIT, Monsieur Dominique MAFFRE, Monsieur Daniel ESTADIEU, Monsieur Guillaume GALIBERT

Représentés : Monsieur Tom FABRE par Monsieur Didier GAVALDA, Monsieur Pierre BOUISSIERE par Monsieur Didier GAVALDA, Monsieur Thierry OULES par Madame Marie-Christine ARMENGAUD, Monsieur Thierry ESCANDE par Monsieur David ESCANDE

Secrétaire de la séance: Jacques GALIBERT

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 septembre 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité et signé de tous les membres présents.

MODIFICATION DE LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUPRES DU SYNDICAT MIXTE POUR LE RESEAU DES ECOLES RURALES SIDOBRE ET VENT D'AUTAN

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du syndicat indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Vu la délibération n°28/2020 du 24 mai 2020 désignant Mme Marie-Jeanne FOUQUE comme déléguée titulaire,

Vu la démission de cette personne du conseil municipal de FONTRIEU,

Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner un nouveau délégué titulaire de la commune de FONTRIEU après du Syndicat Mixte pour les réseaux des écoles rurales du « Sidobre » et « Vent d'autan »

Le conseil municipal désigne à l'unanimité, Monsieur Francis ANTOLIN comme délégué titulaire et conserve Monsieur Didier GAVALDA comme délégué suppléant auprès du syndicat mixte des réseaux des écoles rurales du « Sidobre » et « Vent d'autan ».

CESSION A LA CCSVP DE LA PARCELLE SUPPORTANT LE MUSEE DU PROTESTANTISME - ACTUALISATION DU SIGNATAIRE

Vu la délibération n°90/2019 du 6 décembre 2019, dans laquelle le conseil municipal de FONTRIEU se prononce pour la cession de la parcelle supportant le Musée du Protestantisme, pour la somme de UN euro (1€) à la Communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux, et désigne comme signataire au nom de la commune, le 1er adjoint, Alain GRAN,

Considérant les élections municipales du 15 mars 2020, et en suivant l'élection des adjoints, le 24 mai 2020,

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de redéfinir le signataire de l'acte en la forme administrative au nom de la commune, à savoir le 1er adjoint, Monsieur David ESCANDE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE que dans l'acte en la forme administrative de vente de la parcelle supportant le Musée du Protestantisme, le signataire au nom de la commune, sera le 1er adjoint, Monsieur David ESCANDE, et M. le Maire, en qualité d'autorité administrative, authentifiera l'acte.

RETROCESSION CONCESSION COLUMBARIUM - PRIX DE REMBOURSEMENT

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que Monsieur Alain GRAN, domicilié à Candouvié, Ferrières, a demandé par courrier du 19 octobre 2020, la rétrocession à la commune de la concession du columbarium, acheté par lui en 2014 au prix de TROIS CENT euros (300 €).

Cet administré a déménagé au 25 octobre, et n'a plus de bien en propriété sur la commune, il souhaite donc opérer cette rétrocession sachant qu'elle entraîne une renonciation de tous droits à la concession.

Il est indiqué que cette concession est libre, aucune urne n'a jamais été inhumée à l'intérieur.

Cette concession ayant été consentie à titre perpétuel, le prix de remboursement doit être déterminé par le conseil municipal, que M. le Maire appelle à se prononcer.

Monsieur le Maire propose de retenir le calcul suivant, pour déterminer la date d'inhumation éventuelle, grâce à la moyenne de la durée de vie d'un homme, à savoir 80 ans, puis le délai pour la reprise éventuelle lorsque la concession est en l'état d'abandon, il faut qu'elle ait au moins 30 ans d'existence. Donc une reprise possible en 2044, ce qui fait 30 ans avant que la commune puisse reprendre la concession, soit DIX euros (10euros) par année.

Le montant restitué sera donc de DEUX CENT QUARANTE euros (240€) soit pour 24 ans d'existence de 2020 à 2044.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir ce mode de calcul pour le remboursement d'une partie de la concession à M. Alain GRAN, suite à sa demande de rétrocession
- AUTORISE M. le Maire à mandater la somme de DEUX CENT QUARANTE euros (240€) soit pour 24 ans d'existence de 2020 à 2044.

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR L'INSTALLATION D'UN EQUIPEMENT TECHNIQUE DU RESEAU FIBRE

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la société TARN FIBRE l'a sollicité dans le cadre de l'établissement du réseau fibre FTTH sur la commune, pour l'implantation d'un équipement technique du noeud de raccordement optique (NRO).

Le choix s'est porté sur le secteur de Ferrières, dans la parcelle communale AC 65, derrière la salle polyvalente Pierre DAVY.

Monsieur le Maire présente la convention de mise à disposition d'un terrain public, laquelle a été adressée en amont, à tous les membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un terrain pour l'installation d'un équipement technique du réseau fibre FTTH.

TARIFS COMMUNAUX

M. le Maire indique que la commission eau/assainissement s'est réunie le 1er décembre 2020 et elle propose au conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs.

Cette proposition est validée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Sachant que le transfert de la compétence aura lieu en 2026 au plus tard vers la CCSVP.

M. le Maire donne pour information, les tarifs de location des salles, des appartements...

MODIFICATION DU MONTANT VERSE A UNE ASSOCIATION

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que lors de l'élaboration du budget primitif de la commune, voté en conseil municipal du 10 juillet 2020, n°46/2020, dans la page subvention, il a été attribué la somme de CENT CINQUANTE euros (150€) à l'association de parents d'élèves Vent d'autan.

Vu l'année particulière qui vient de s'écouler et compte tenu que celle-ci n'a pu organiser sa seule manifestation, à savoir le loto de l'école, qui permet de récolter des fonds pour participer au financement du voyage scolaire, et ce permettant d'alléger la participation restant à la charge des parents.

Monsieur le Maire propose de leur allouer CINQUANTE euros (50€) supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'augmenter la subvention versée à l'association de parents d'élèves Vent d'autan de CINQUANTE euros (50€).

AUTORISATION DE CONCLURE UN PRET RELAIS A COURT TERME - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal d'un projet de demande d'un prêt court terme crédit relais, afin de financer les travaux d'adduction d'eau potable au Margnès et notamment la tranche conditionnelle de Biège et dans l'attente du versement des subventions des financeurs de l'opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de contracter auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, un prêt court terme d'un montant maximum de SOIXANTE MILLE euros (60 000€), dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- **Durée : 24 mois**
- **Taux d'intérêt variable :**
 - **Euribor 3 mois Instantané Flooré + marge soit 0.40 % ce jour**
- **Périodicité de paiement des intérêts : Trimestriel**
- **Frais de dossier : 200 €**

- PREND l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital exigible à la date d'expiration de la convention.

- PREND l'engagement pendant toute la durée de la convention, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer, chaque mois, le paiement des intérêts, à l'échéance de la convention, le remboursement du capital.

- CONFERE toutes les délégations utiles à Monsieur le maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE COMMUNE N° 3

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits prévus au budget sont insuffisants au niveau de l'opération N°16157 "Acquisition matériel et outillage".

Il ajoute à l'assemblée qu'il a été fait l'acquisition d'un véhicule utilitaire Citroën Jumpy indispensable pour le bon fonctionnement du service technique.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre une décision modificative budgétaire. Les crédits sont pris sur l'opération 19107 "Route forestière du Quio" au compte 2128.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, ADOPTE à l'unanimité la décision modificative budgétaire suivante :

BUDGET COMMUNE FONTRIEU 2020 DM N°3

Section Fonctionnement et Investissement

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES			2128-19107	- 18 000.00
			2182-16157	+ 10 600.00
			2158- 6157	+ 7 400.00
	Total	0.00	Total	0.00
RECETTES				
Total	0.00	Total		

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°4 COMMUNE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits prévus au budget sont insuffisants au niveau de l'opération N°19109 "Dissimulation réseau".

Il ajoute qu'il y a lieu de régler une facture du SDET concernant des travaux d'Eclairage public suite à la dissimulation des réseaux sur le poste P2 de Cadoul.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre une décision modificative budgétaire. Les crédits sont pris sur l'opération 19107 "Route forestière du Quio" au compte 2128.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, ADOPTE à l'unanimité la décision modificative budgétaire suivante :

BUDGET COMMUNE FONTRIEU 2020 DM N°4

Section Fonctionnement et Investissement

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES			2128-19107	- 7 500.00
			21533-19109	+ 7 500.00
	Total	0.00	Total	0.00
	RECETTES			
Total	0.00	Total		

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°01 BUDGET EAU

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits prévus au budget sont insuffisants au niveau de l'opération N°16400 "Restructuration du réseau de Fontrieu".

Il précise que pour finir ce programme d'investissement il ya lieu de prévoir des crédits supplémentaires relatif à la tranche optionnelle pour la mise en conformité des unités de

distribution d'eau potable dans le secteur du Margnès à savoir substitution du captage de Biège, réorganisation du réseau d'adduction et traitement du radon.

Il ajoute qu'il ya lieu aussi de réévaluer les subventions par rapport aux prévisions budgétaires initiales et de prendre en compte le crédit relais.

Au vu de ces éléments, monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre une décision modificative budgétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, ADOPTE à l'unanimité la décision modificative budgétaire suivante :

BUDGET EAU FONTRIEU 2020 DM N°1
Section Fonctionnement et Investissement

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES			21531-16400	+ 188 000.00
	Total	0.00	Total	188 000.00
RECETTES			1641	+ 60 000.00
			13111-16400	+ 63 154.00
			1313-16400	+ 64 846.00
	Total	0.00	Total	188 000.00

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire indique que la réception des travaux à la piste du Quio a eu lieu le 2 décembre, en présence de la DDT, la non-nécessité de goudronner la piste a été validée.

M. le Maire indique que le Maire de Brassac, lui a formulé une demande d'adduction d'eau vers La Ricardié, il a donné un avis favorable à condition que les travaux sur la commune, soient pris en charge par la commune de Brassac, la commune de Fontrieu sollicitera l'ONF car les travaux doivent traverser une parcelle communale gérée par celle-ci.

M. le Maire fait état du compte-rendu de la commission "ordures ménagères" qui s'est tenue à la CCSVP, le coût du service va augmenter sur les 5 prochaines années, puisque TRIFYL augmente les coûts aux organisateurs de service et que l'Etat va augmenter la Taxe Générale sur les Activités Polluantes de 17€/tonne aujourd'hui à 65€/tonne en 2025. La CCSVP va rédiger une note pour expliquer l'augmentation à tous les habitants.

M. le Maire indique que le projet de construction des ateliers municipaux est toujours dans l'attente.

Il signale que la CCSVP s'est dotée d'un fusil pour détruire les nids de frelons asiatiques, qui reviendra à environ 30€ par intervention, et il pourra atteindre 40mètres de hauteur. Cet un employé du service technique qui réalisera ces interventions, ce qui nous permettra de

rompre notre convention avec un prestataire extérieur, dont le coût de l'intervention était de 90€.

M. le Maire informe avoir reçu avec M. Daniel ESTADIEU, M. GRAND, ancien gérant du camping de Brassac, qui n'a pas été renouvelé dans ses fonctions et qui cherche un terrain pour continuer son activité sur une commune voisine.

Il indique que suite à un effondrement du mur de soutènement à Lagrange, sous le jardin du presbytère, le service technique reprend le mur, mais est toujours en cours, du fait des intempéries.

En 2021, il signale qu'il va revoir la liste électorale de Fontrieu.

Il signale avoir demandé la pose d'une borne de recharge des véhicules électriques devant le Musée du protestantisme, le Territoire d'Energie du Tarn devra rendre sa décision, sachant que l'investissement pour la commune est de 0€, seul les frais de fonctionnement, d'env 300€/an seront à notre charge.

M. le Maire indique que l'extension de la clôture de l'école est réalisée.

Il rappelle que la trésorerie de Roquecourbe ferme au 31 décembre, ensuite tout sera géré par Castres, pour les administrés, une permanence mensuelle sera mise en place sur Brassac.

Il indique que le nouveau service de la CCVSP, Landou 2.0 a débuté.

M. le Maire informe qu'une association de chasse a demandé une salle, mais cela avait été refusé à Ferrières, vu le nombre d'associations de chasseurs présentes sur la commune, aucune aide ne sera apportée.

Il fait savoir que l'entreprise de Régis BOUSSIÈRE recherche 2 personnes.

M. le Maire fait un point sur les projets du mandat, en 2021, l'année sera encore creuse, car le conseil départemental sera renouvelée certainement en juin 2021, donc pour les attributions de subventions, cela risque d'être compliqué, ensuite, il faudra prioriser les projets, entre l'atelier, le réaménagement des appartements de Biot et la création des appartements à Lagrange, pour que tous soient éligibles aux subventions.

M. le Maire informe de la réception de courrier, d'opposants au compteur LINKY et des courriers de Mme ROUGET-SEGURET Françoise et de M. LABOYE Roland au sujet des panneaux "VILLAGE FRANCAIS", pour les élus les panneaux devaient être pris au second degré, mais visiblement, ils ont heurtés certaines personnes. D'autres élus, indiquent avoir eu des félicitations et des demandes d'ajout de panneaux.

M. Gaël BENOIT indique avoir reçu de la Chambre d'Agriculture un courrier sur la mise en place de l'exonération de la taxe foncière pour les agriculteurs en reconversion BIO, il lui est répondu qu'elle a été discuté au mandat précédant mais non mise en place car son impact serait inexistant sur la commune, ce sujet sera discuté en commission.

Sur le courrier adressé aux habitants de la Métairie haute/Pessols, il demande quel type de compteur installer.

Il transmet la demande de M. Alain AZAIS de mettre de l'enrobé à Vales sur la route, pour empêcher le ruissellement de l'eau.

Il demande que la commune réalise des coupes sur le chemin de Penrieu.

M. Philippe MAFFRE signale que la route entre Soulègre et Fonbertrand, bouge, il faudrait mettre en place une poutre de rive.

Mme Francine VIEU, rapporte les éléments du conseil d'école notamment sur le service à la cantine, qui a été résolu, pour les grands des plats de service sont à leur disposition pour qu'ils se servent et pour la remarque de l'eau trop chlorée des carafes supplémentaires sont mise à disposition et remplies en avance pour que l'eau décante. Ce problème de chlore, vient du fait que l'ARS a demandé une chloration supplémentaire en mars 2020 du fait de la COVID-19.

Mme Marie-Christine ARMENGAUD indique que les poubelles au Teil n'ont pas été ramassées pendant 15 jours, visiblement, la route était trop gelée.

M. Jacques GALIBERT signale avoir rencontré avec M. le Maire le nouveau technicien ONF, une nouvelle coupe de bois d'affouage va avoir lieu rapidement pour satisfaire les demandes.

Mme Elisabeth OULES informe du cadeau des aînés pour cette année et du système de distribution spécial en cette année particulière. Elle signale que les voeux de début d'année sont annulés et qu'un mot aux habitants sera rédigé par le Maire et publié par voie d'affichage.

M. David ESCANDE indique avoir réunie la commission finances pour faire un point en fin d'année, la commission urbanisme dans le cadre de la révision prochaine du PLUI, seuls 5 propriétaires se sont manifestés. Il indique avoir reçu avec la commission énergie, EDF énergies nouvelles pour un projet éolien, et leur avoir indiqué que la commune se positionnerait contre le projet.

Il évoque le courrier de la préfète suite à la transmission de l'avis défavorable de la commune sur le PERM, une réponse lui sera adressée en janvier 2021, et tous les éléments seront mis en ligne sur le site.

M. Jean-Michel SIRE félicite le service technique pour l'entretien des chemins sur le secteur du Magnès et il propose de mettre en place une déviation du Saut de Lègue, pour éviter une épingle, en effet, les engins agricoles notamment équipés d'outils ne peuvent pas tourner.

M. Guillaume GALIBERT signale un sentier présentant un éboulis, M. le Maire se rendra sur place et contactera le propriétaire.

M. Dominique MAFFRE demande s'il est possible d'envisager une chasse aux ragondins, très présents entre le Musée et la station de Ferrières, près du ruisseau, la commune dispose de cage de piégeage, un technicien, aura cette responsabilité dans les prochains jours.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à vingt-trois heures.